

## Distribution des carburants

# Neuf entreprises dans les starting-blocks

- Le ministère a délivré 9 accords de principe pour des agréments

- Capacités de stockage d'au moins 2.000 m<sup>3</sup>, 30 stations-service à construire... le cahier des charges

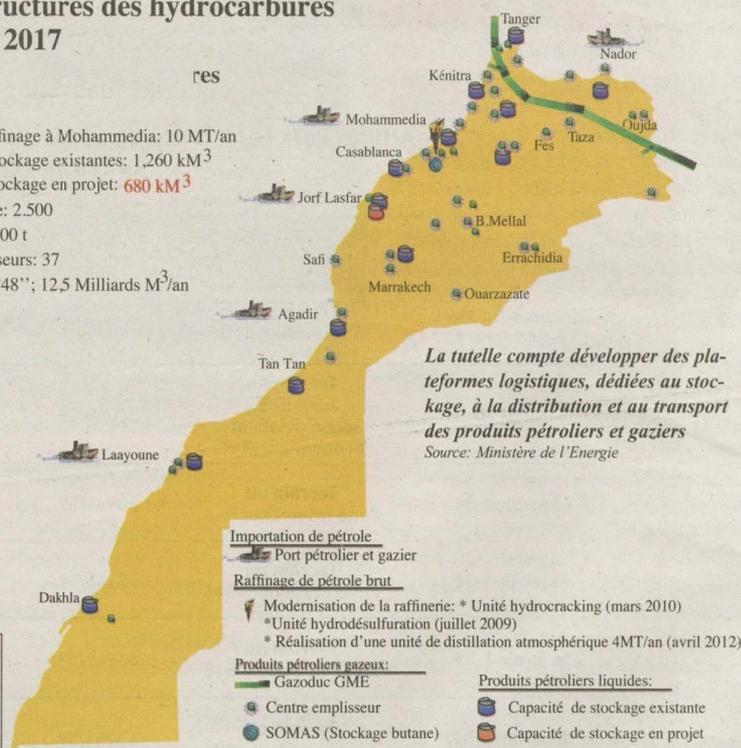
AU moment où le boycott des stations d'Afrique se poursuit, de nouveaux opérateurs s'apprentent à faire leur entrée sur le marché de la distribution des hydrocarbures. Neuf entreprises ont reçu l'accord de principe auprès de la tutelle. «Le ministère n'a jamais émis d'appel d'offres. Des promoteurs ont présenté des demandes pour exercer l'activité de distribution munis de documents précisant qu'ils ont des capacités

techniques et financières suffisantes. Le ministère a délivré 9 accords de principe», précise le département de Aziz Rabah.

Un cahier des charges précis a été adopté par le ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable. Une fois le sésame en poche, chaque entreprise sélectionnée devra entamer les travaux de construction des capacités de stockage nécessaires qui s'élèvent à 2.000 m<sup>3</sup> au minimum ou les louer. Chaque opérateur est appelé à construire un 1er lot de 10 stations-service. Une fois cette étape franchie, le ministère délivrera à

### Infrastructures des hydrocarbures en août 2017

Capacité de raffinage à Mohammedia: 10 MT/an  
Capacités de stockage existantes: 1.260 km<sup>3</sup>  
Capacités de stockage en projet: 680 km<sup>3</sup>  
Stations-service: 2.500  
SOMAS: 200.000 t  
Centres emplisseurs: 37  
GME: 540 km, 48"; 12,5 Milliards M<sup>3</sup>/an



ces promoteurs un agrément provisoire pour entamer l'activité de distribution. Par la suite, les nouveaux entrants sont tenus de construire 20 autres stations-service chacun «dans les délais pour lesquels ils se sont engagés». A la fin de cette phase, la tutelle délivrera à ces promoteurs les agréments définitifs.

Outre les 270 futures stations-service qui seront construites à terme par les 9 promoteurs, le Maroc compte 2.500

D'autres mesures sont prévues pour accompagner le secteur des hydrocarbures. Le ministère procédera à la préparation et la publication des textes d'application de la loi n° 67.15 modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-72-255 (22 février 1973) relatif à l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures.

### 12 millions de tonnes/an

LA consommation en hydrocarbures s'élève à 12 millions de tonnes, soit l'équivalent de 91,2 millions de barils par an ou encore 250.000 barils/jour. Ce sont 20 entreprises qui distribuent les produits pétroliers dont 11 sont importatrices de produits raffinés. Il s'agit d'Afrique, Vivo Energy, Total, Petromin Oil, Oil Libya, ziz, Winxo, Atlas Sahara, Somap, Petrom, Petrol Nord Afrique. Les produits commercialisés sont le gasoil, l'essence, le kérosène et le fuel pour l'industrie. □

points de vente. Après l'arrêt de la raffinerie Samir en août 2015, l'approvisionnement en produits pétroliers se fait à travers les importations directes des sociétés de distribution pétrolière ayant des capacités de réception reliées aux ports, bien qu'elles restent limitées. La capacité de stockage existante est estimée à 1.260 km<sup>3</sup>. S'y ajoute celle en projet qui est évaluée à 680 km<sup>3</sup>. Par ailleurs, le Maroc dispose de 37 centres emplisseurs.

La tutelle compte également développer des plateformes logistiques, dédiées au stockage, à la distribution et au transport des produits pétroliers et gaziers. «Le secteur de l'énergie et des mines accorde une grande importance au contrôle des installations énergétiques et minières, et surtout à la veille de leur sécurité ainsi que de leur protection contre les risques», précise la tutelle. □

Nadia DREF